

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

15 novembre 2013

GARANTIR L'AVENIR ET LA JUSTICE DU SYSTÈME DE RETRAITES - (N° 1541)

Commission	
Gouvernement	

Non soutenu

**AMENDEMENT**

N ° 389

présenté par

M. Philippe Vigier, M. Richard et M. Vercamer

-----

**ARTICLE 13**

Substituer au mot :

« Gouvernement »

les mots :

« conseil d'orientation des retraites ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Cet article vise à renforcer le rôle de recommandation du conseil d'orientation des retraites dans le pilotage d'une future réforme de la politique familiale. Le Gouvernement s'appuiera ainsi sur cette institution indépendante afin de définir sa politique.